

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ECOLE MULTI SPORTS

GESTIONNAIRE : COMMUNE DE CARBON-BLANC

 : 05.57.77.68.85.
sports@carbon-blanc.fr

ADOPTÉ EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 12 JUILLET 2018



Ecole Multi Sports

RESPONSABLES :

Madame Sandra FREMEAUX
Monsieur Maurice POLI

1 - PREAMBULE :

L'école multisports (EMS) a pour objectif de mettre en place les meilleures conditions pour l'accueil de l'enfant. Il est géré par la commune de CARBON-BLANC.

L'EMS fonctionne conformément :

- A la convention de prestation de service signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- Aux directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- A l'article L 214.7 du code de l'action sociale et des familles.
- Aux dispositions du règlement ci-après.

Les objectifs :

Les objectifs sont de développer les capacités motrices de l'enfant, de le faire évoluer dans un cadre ludique et de lui proposer des activités sportives variées encadrées par des éducateurs sportifs professionnels.

2 - LA STRUCTURE :

L'école multisports se déroule essentiellement au le Complexe Gaston Lacoste. Le roller se pratique à l'école Pasteur et la natation à la piscine Nelson Mandela.

La capacité d'accueil est de 120 enfants : -36 enfants le lundi
-48 enfants le mardi
-36 enfants le jeudi

Ce dispositif fonctionne pendant le temps extrascolaire le lundi, mardi et le jeudi de 16h30 à 18h30

Elle s'adresse aux enfants du CP au CM1.

Un dossier est à constituer pour l'année en cours auprès de la mairie (service facturation)

3 - LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION :

Les plaquettes d'information avec les fiches d'inscription sont élaborées lors des réunions bilan de fin d'année avec les éducateurs.

Elles sont mises en forme et éditées par le pôle sport à plus de 500 exemplaires avec les imprimés EMS du département.

Elles sont distribuées la première semaine du mois de juin, dans toutes les classes des deux écoles.

Les parents ont 3 semaines dans le temps scolaire et 2 semaines pendant les vacances pour inscrire leurs enfants.

L'inscription se fait directement en ligne sur le site de la Ville (www.carbon-blanc.fr).

L'inscription est validée lorsque le dossier est complet : dossier d'inscription aux prestations municipales, fiche sanitaire et attestation d'assurance (responsabilité civile).

Les réponses sont envoyées par mail généralement la 3^{ème} semaine de juillet.

Les enfants qui étaient sur liste d'attente l'année précédente, sont prioritaires sur l'exercice suivant.

Les désistements doivent être signifiés avant le début l'école multisports et toute année commencée est due.

-Constitution d'un dossier contenant :

- a) Une liste ou sont répertoriés :
 - les noms et prénoms des inscrits
 - les noms et prénoms des responsables légaux
 - les adresses et coordonnées
 - école et classe des enfants
- b) Les fiches d'inscription
- c) Les attestations d'assurance
- d) Les fiches sanitaires
- e) Les contacts utiles (éducateurs, services, écoles, transports, Pompiers etc....)
- f) photocopies du carnet de vaccinations

4 - L'ORGANISATION DU QUOTIDIEN DE L'ENFANT :

Concernant l'école élémentaire Barbou, deux éducateurs font l'appel à partir de 16h30 et emmènent les enfants dans le bus (transport scolaire) jusqu'au gymnase.

Concernant l'école élémentaire Pasteur, un éducateur fait l'appel et accompagne les enfants au Gymnase Lacoste.

Les enfants ont la possibilité de goûter avant la séance. Ensuite Ils sont ventilés par groupe d'activité vers les éducateurs.

La séance débute à 16h30 et termine à 18h00. Les parents récupèrent leurs enfants à partir de 18h et jusqu'à 18h30. **Il n'y aura pas d'accueil périscolaire de 18h30 à 19h**

 **Tous les enfants du cycle piscine doivent être récupérés à 18h à la piscine Nelson Mandela.**

16h30	Appel et accompagnement des enfants vers le gymnase Lacoste
16h45	Séance d'activité sportive
17h50	Arrêt de la séance et rangement du matériel
18h – 18h30	Récupération des enfants par les parents

5- LA SECURITÉ :

L'arrivée des enfants au Gymnase se fait par la porte coté vestiaires. Le gymnase est fermé lorsque tous les enfants sont arrivés. Il y a un vestiaire fille et un vestiaire Garçon. Un éducateur est posté à proximité de chaque vestiaire.

Il est demandé aux parents de fournir une paire de basket propre, utilisable uniquement pendant l'activité.

Chaque éducateur est avec son groupe et la liste des personnes autorisées à récupérer les enfants.

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls des médicaments. A titre exceptionnel et dans le cadre d'un P.A.I., tout traitement à suivre est à mettre en œuvre par l'intermédiaire du responsable de la structure.

Les parents doivent donc nous faire parvenir une copie du P.A.I. et nous transmettre les médicaments qui nous permettrons d'assurer les traitements nécessaires en cas de besoin.

Trois troussees à pharmacies sont disponibles.

6- L'ENCADREMENT :

L'équipe est composée de 5 éducateurs sportifs.

Le taux d'encadrement est règlementairement de 1/12, mais certaines activités nécessitent un taux plus important (tir à l'arc, piscine.).

7- FACTURATION

7-1 -Les tarifs :

Les tarifs sont appliqués selon l'annexe 1 du présent document.

La participation des familles est révisée chaque année au mois de janvier d'après les justificatifs fournis ou la déclaration faite à la CAF (fichier CDAP).

L'accès au fichier CAF/CDAP nécessite une autorisation écrite des parents.

En l'absence de ces justificatifs, le tarif maximum sera appliqué.

La participation des parents pourra être exceptionnellement revue en cours d'année en fonction du changement de situation familiale ou des revenus sur justificatifs.

Le paiement est mensuel.

7-2 -Mode de règlement :

La facturation est établie par les services de la mairie.

Toute réclamation concernant la facture doit être évoquée avec le service facturation de la Mairie. Une éventuelle régularisation interviendra sur la facture du mois suivant à l'issue de l'arbitrage rendu.

Le règlement doit être effectué chaque mois à terme échu par :

- Chèque à l'ordre de la Trésorerie de Cenon – 38 Rue Pasteur – 33150 CENON
- Prélèvement automatique
- Chèques Emploi Service Universel (CESU)
- Paiement en ligne par carte bancaire (TIPI)
- Paiement par carte bancaire sur place
- Espèces

Tout retard de paiement injustifié pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du service sans faire obstacle au recouvrement d'office des sommes dues.

Toutefois les familles éprouvant des difficultés financières ponctuelles peuvent en avertir la Direction. Des mesures adaptées exceptionnelles pourront être étudiées en liaison avec les services sociaux.

ANNEXE I

La tarification

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Tarif pour l'année
Inférieur ou égal à 548 €	35 €
De 549 € à 731 €	40 €
De 732 € à 914 €	45 €
De 915 € à 1 097 €	50 €
De 1 098 € à 1 280 €	55 €
De 1 281 € à 1 463 €	60 €
Supérieur ou égal à 1 464 € et hors commune	65 €

L'année commencée est due.